



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

Prenez avis que le conseil de Ville aura à statuer sur une demande de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 13 juin 2022 à 19h30, à l'hôtel de ville, 5 rue Notre-Dame Est à Trois-Pistoles. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil de Ville relativement à celle-ci.

Tout intéressé peut se faire entendre en transmettant ses commentaires par écrit au plus tard le lundi 13 juin 2022, à l'attention de la greffière. Soit par la poste (5, rue Notre-Dame Est, Trois-Pistoles G0L 4K0), sur rendez-vous à l'hôtel de ville (418 851-1995 poste 4226) ou par courriel (greffe@ville-trois-pistoles.ca). Les commentaires seront lus aux membres du Conseil avant que ceux-ci ne se prononcent à l'égard de la demande.

La demande vise à régulariser l'implantation d'un garage situé au 84, rue Morissette. L'implantation du garage déroge au règlement de zonage 591.

Donné à Trois-Pistoles ce 18 mai 2022.


Nancy Dubé, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Dubé, greffière de la Ville de Trois-Pistoles, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 18 mai 2022 et en le publiant dans le journal Info-Dimanche, édition du 18 mai 2022. De plus, l'avis fut mis en ligne sur le site web de la Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 18 mai 2022.


Nancy Dubé, greffière